

# DECOL' MOQUETTE

Produit efficace pour dissoudre tous types de colles moquette et revêtements muraux.

## DEFINITION / DESTINATION

DECOL'MOQUETTE est destiné à l'enlèvement radical des revêtements de sols ou muraux collés (tapis, feutre, fibres végétales, moquettes, tissus muraux,...).

- Rapide et efficace
- Ininflammable
- Produit sans rinçage
- Evaporation très rapide

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Produit à base de solvants lourds
- Liquide incolore
- Masse volumique 1.2 g/ cm<sup>3</sup> à 20°C
- PH : Non applicable.
- Ne craint pas le gel
- Point d'éclair : ininflammable

## MISE EN OEUVRE

**Dilution** : Prêt à l'emploi

**Mode opératoire** : Arroser sur le revêtement à décoller puis laisser agir DECOL'MOQUETTE.  
Racler au scrapeur de sol.

**Matériel d'application** : Pulvérisateur basse pression

**Temps d'application** : De 15 à 60 minutes

**Conditions climatiques** : De 5° C à 50° C. Aux températures extrêmes, l'efficacité est réduite

**Rendement** : De 500 à 800 gr / m<sup>2</sup>

**Nettoyage des outils** : Le nettoyage des outils devra s'effectuer au White Spirit ou avec le même produit aussitôt après utilisation.

**Précautions d'application** : Voir la Fiche de Données de Sécurité

1. Protection des supports : Ne pas appliquer DECOL'MOQUETTE sur le PVC, dalle plastique, polystyrène, caoutchouc, peintures.

2. Protection des personnes : Eviter le contact avec les yeux et la peau. En cas de contact, se laver immédiatement à l'eau. Ne pas respirer les vapeurs. Porter des gants et travailler en atmosphère ventilée.

---

**Stockage :** Stocker le produit à l'abri des intempéries et des rayons directs du soleil.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECOL MOQUETTE

Version:9

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DECOL MOQUETTE
1. 1. 1. Contient:
- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
  - éthylbenzène
  - toluène
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: solvants organiques
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: S.C.A.L.P. SA  
8 allée de Bruxelles - Z.I. La Poudrette  
F-93320 Les Pavillons sous Bois  
France  
Tél: +33 (0)1 48 48 39 76
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59  
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245  
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80  
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11  
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26  
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22  
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- \* Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 \*
  - \* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H312 \*
  - \* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 \*
  - \* Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 \*
  - \* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 \*
  - \* Irr. oc. 2 / H319 \*
  - \* STOT un. 3. / SGH07 - H335 \*
  - \* STOT rép. 2 / SGH08 - H373 \*

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2. 2. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECOL MOQUETTE

Version:9

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

2. 2. 4. Intervention:	<p>protection des yeux / du visage. P264 Se laver à l'eau savonneuse et soigneusement après manipulation. P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser du sable, de la terre, une poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise. P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P301 EN CAS D'INGESTION: P331 NE PAS faire vomir. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p>
2. 2. 5. Stockage:	<p>P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p>
2. 2. 6. Elimination:	<p>P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international</p>
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	<p>COV:100% :870g/l P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.</p>
2. 4. Dangers principaux:	<p>Nocif par inhalation et par contact avec la peau. L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie.</p>
2. 5. Autres dangers:	<p>inflammable Peut se décomposer par explosion à la suite de chocs, de frottements ou de secousses. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air</p>

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- |   |   |
|---|---|
| 3. 1. Description du mélange:               | solvants organiques   |
| 3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers: | <ul style="list-style-type: none"><li>• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]</li><li>- N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7</li><li>- Conc. (% pds) : 80 &lt; C &lt;= 90</li><li>- SGH (Système Général Harmonisé)</li><li>* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226</li><li>* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315</li><li>- ((*))</li></ul> |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECOL MOQUETTE

Version:9

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- Divers :

VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 442

• éthylbenzène

- N° Id: 601-023-00-4 - N° CE: 202-849-4 - N° CAS: 100-41-4

- Conc. (% pds) : 10 < C ≤ 15

- SGH (Système Général Harmonisé)

\* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225

\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 \* SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304

- (H373 (organes de l'ouïe))

- Divers :

VME ppm = 100 - VME mg/m<sup>3</sup> = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 884

• Hydrocarbures aromatiques en C8 distillat d'huile légère, haut point d'ébullition

- N° Id: 648-010-00-X - N° CE: 292-694-9 - N° CAS: 90989-38-1

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

\* SGH08 - Danger pour la santé - Canc. 1B - H350 - Mutag. 1B - H340

• toluène

- N° Id: 601-021-00-3 - N° CE: 203-625-9 - N° CAS: 108-88-3

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

\* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225

\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 \* SGH08 - Danger pour la santé

- STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Repr. 2 - H361

- Divers :

VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 188

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: /

4. 1. 2. Inhalation: Mettre la victime à l'air libre.  
Donner de l'oxygène ou faire la respiration artificielle si nécessaire.  
DANS TOUS LES CAS, CONSULTER UN MEDECIN!

4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas de contamination grave Transporter immédiatement à l'hôpital.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: NE PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: /

4. 2. 1. Inhalation: De fortes concentrations de particules respirables peuvent provoquer: maux de tête  
CL50/inhalation/4h/rat = 6000-11000 ppm  
CL50/inhalation/4h/rat = 27-47 mg/l

4. 2. 2. Contact avec la peau: DL50/cutanée/lapin = 4300 mg/kg  
Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau irritation cutanée, dermatite et sensibilisation

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.

4. 2. 4. Ingestion: DL50/orale/rat = 5000-8000 mg/kg L'observation médicale est conseillée.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECOL MOQUETTE

Version:9

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	/	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
<b>5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>		
5. 1. Moyens d'extinction:		mousse dioxyde de carbone (CO2)
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:		En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone hydrocarbures aldéhydes
5. 3. Conseils aux pompiers:		Porter un appareil respiratoire autonome.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	/	
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:		Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.
<b>6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL</b>		
6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:		Assurer une ventilation adéquate. Porter un vêtement complet de protection et un appareil respiratoire dans tous les cas de produit répandu (voir rubrique 8 ).
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:		Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:		Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
6. 4. Référence à d'autres sections:	/	
<b>7. MANIPULATION ET STOCKAGE</b>		
7. 1. Manipulation:		
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:		A manipuler dans des locaux bien ventilés. Eviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistolage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:		Eviter le contact avec la peau et les yeux. Aspiration locale ou protection respiratoire. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	/	
7. 2. Stockage:		
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:		Conserver hors de la portée des enfants. Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	/	
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:		Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:		Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques).

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECOL MOQUETTE

Version:9

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	/
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	/

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:      • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 442 • éthylbenzène : VME ppm = 100 - VME mg/m<sup>3</sup> = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 884 • toluène : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 188

DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet

Valable pour la substance : ETHYLBENZENE CAS : 100-41-4

DNEL Court terme Inhalation (Travailleurs):289 mg/m<sup>3</sup>

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation::77 mg/m<sup>3</sup>

PNEC : Predicted No Effect Concentration /Concentration sans effet prévisible sur l'environnement.

: eau 0.327 mg/l

sédiment 12.46 mg/kg

sol (agricole) 2.31 mg/kg s

STP : 6.58 mg/l

Valable pour la substance : TOLUENE CAS: 108-88-3

DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation::192 mg/m<sup>3</sup>

DNEL Court terme Inhalation (Travailleurs):384 mg/m<sup>3</sup>

DNEL : Travailleur.Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:384 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC : Predicted No Effect Concentration /Concentration sans effet prévisible sur l'environnement.

eaux douces:0,68 mg/l

Sédiments d'eau douce:16,39 mg/kg w /w

sol (agricole):2,89 mg/kg w /w

STP : 13,61 mg/l

8. 1. 2. Indice biologique:      Non déterminé.

8. 1. 3. Mesure(s) d'ordre technique:      Aspiration des vapeurs de préférence à leur lieu d'émission.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.  
En d'autres circonstances, si la ventilation et l'extraction sont insuffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition,

#### 8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:      Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.

8. 2. 2. Protection des mains:      gants en caoutchouc nitrile  
> 0.45 mm  
temps d'essai < 30 mn  
Changer régulièrement les gants usés.

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:      Porter un vêtement de protection approprié  
tablier et bottes résistants aux solvants

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECOL MOQUETTE

Version:9

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

8. 2. 4. Protection des yeux:	Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. Porter des lunettes de sécurité bien fermées.
8. 2. 5. Protection individuelle:	/
8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	/
8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:	/
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
8. 5. Information(s) supplémentaire(s):	/

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	Non applicable.
9. 1. 5. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 6. Point / intervalle d'ébullition:	137°C
9. 1. 7. Point / intervalle de fusion:	< -35 °C
9. 1. 8. Point d'éclair:	23°C (NF en ISO 13736),
9. 1. 9. Température d'auto-inflammabilité:	>400 °C
9. 1. 10. Température de décomposition:	/-
9. 1. 11. Limites d'explosivité:	Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
9. 1. 12. Inflammabilité (solide, gaz):	/
9. 1. 13. Propriété(s) comburante(s):	/
9. 1. 14. Pression de vapeur:	8.9 h Pa (20°C)
9. 1. 15. Densité gazeuse:	3.7 kg/m3 (air=1)
9. 1. 16. Densité relative (eau = 1):	0.87
9. 1. 17. Masse volumique apparente:	0.87 g/cm3
9. 1. 18. Viscosité:	/
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	non
9. 2. 2. Liposolubilité:	oui
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques
9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau:	/
9. 2. 5. Vitesse d'évaporation:	/
9. 2. 6. Conductivité électrique:	/
9. 3. Autres données:	/



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECOL MOQUETTE

Version:9

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

9. 4. Information(s) supplémentaire(s): /

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: /
10. 4. Conditions à éviter: Ne pas exposer à des températures supérieures à 23 °C
10. 5. Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: La combustion produit des gaz dangereux. oxydes de carbone (CO et CO2) hydrocarbures

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation:
- XYLENES CAS : 1330-20-7  
CL50/inhalation/4h/rat = 27 mg/l/4h
- ETHYLBENZENE CAS :100-41-4  
CL50 rat > 3500 mg/kg  
ATE: INHALATION (poussières et brouillards):1.500 mg/l/4h
- TOLUENE CAS : 108-88-3  
CL50/inhalation/4h/rat = 28,1 mg/l/4h  
CL50 Inhalation (vapeurs) 28,1 mg/l/4h  
ATE Inhalation (vapeurs) 28,1 mg/l/4h
11. 2. 2. Contact avec la peau:
- XYLENES CAS : 1330-20-7  
DL50/cutanée/lapin = 12126 mg/kg bw (rabbit)
- ETHYLBENZENE CAS :100-41-4  
DL50/cutanée/lapin = > 15000 mg/kg
- TOLUENE CAS : 108-88-3  
DL50/cutanée/lapin =:8400 - 18000 mg/kg  
ETA mélange (dermique) 8400,000 mg/kg
11. 2. 3. Contact avec les yeux: irritation modérée des yeux
11. 2. 4. Ingestion:
- XYLENES CAS : 1330-20-7  
DL50/orale/rat = 3523 mg/kg
- ETHYLBENZENE CAS :100-41-4  
DL50/orale/rat = > 3500 mg/kg
- TOLUENE CAS : 108-88-3  
DL50/orale/rat = 3000 - 6000 mg/kg  
ETA mélange (oral) 3000,000 mg/kg
11. 3. Sensibilisation: non
11. 4. Toxicité chronique: /
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
picotement du système nerveux central, lésions au foie et aux reins (STOT)

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECOL MOQUETTE

Version:9

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- H335 - Peut irriter les voies respiratoires
11. 6. Effet(s) spécifique(s): /
11. 7. Information(s) supplémentaire(s): Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissante du produit.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: XYLENES CAS: 1330-20-7  
CL50/96h/poisson rouge = 2.6 mg/l  
CL50/48h/daphnie = 1.0-4.7 mg/l
- ETHYLBENZENE CAS:100-41-4  
CE50 Daphnia magna :2,2 mg/l
- TOLUENE CAS: 108-88-3  
CL50/96h/poisson rouge = 5,5 mg/l  
CE50 Daphnia magna:3,78 mg/l
12. 2. Persistance et dégradabilité: XYLENES Facilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.  
log Kow :3.2
12. 4. Mobilité dans le sol: absorption / désorption
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Données non disponibles.
12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponibles.
12. 6. 1. Toxicité aquatique: CL50/24h/algues = 2.2 mg/l  
EC50 (48h) = 1.0 mg/l  
(Daphnia magna)
12. 6. 2. Toxicité bactériologique: Données non disponibles.
12. 6. 3. Toxicité pour les oiseaux: Données non disponibles.
12. 7. Potentiel de formation d'ozone photochimique: Données non disponibles.
12. 8. Information(s) supplémentaire(s): /

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Contacter les services d'élimination de déchets.
13. 2. Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.  
Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:  
Éliminer comme déchet chimique. Code : 14 06 03.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 3295
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.  
HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.  
Contient: XYLENES

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECOL MOQUETTE

Version:9

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	3
14. 3. 4. Code danger:	30
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	1
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC03 LP01 R001

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	.
14. 4. 4. N° FS:	F-E, S-D
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	3
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement: non

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: /

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

14. 9. Autre(s) information(s): /

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: /

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de sécurité chimique n'a pas été faite sur ce produit.

15. 3. Avis ou remarques importantes: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été faite sur ce produit.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Concerne uniquement la France  
IPCE  
ICPE : 4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECOL MOQUETTE

Version:9

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	<p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  H332 Nocif par inhalation.  H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes &lt;ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus&gt; à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée &lt;indiquer la voie d'exposition&gt;.  H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  H226 Liquide et vapeurs inflammables.  H312 Nocif par contact cutané.  H315 Provoque une irritation cutanée.  H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus &lt;indiquer l'effet s'il est connu&gt; &lt;indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger&gt;.  H350 Peut provoquer le cancer &lt;indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger&gt;.  H340 Peut induire des anomalies génétiques &lt;indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger&gt;.</p>
16. 3. Avis ou remarques importantes:	L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 4. Restrictions:	L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Recommandation(s):	<p>Concerne uniquement la France  Maladies professionnelles  RG 4 BIS - Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionne</p>
16. 6. Références et / ou bibliographie:	<p>ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods  IATA : International Air Transport Association.  CAS : Chemical Abstracts Service  DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet  N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP  PBT : Persistant, Biocumulable &amp; Toxique  PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable.  VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)  VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)  DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.  CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.  CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée  bw = body weight = poids corporel  bw /day = bodyweight per day = poids corporel par jour  dw = dry weight = poids sec</p>
16. 7. Conseils relatifs à la formation:	Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit
16. 8. Information(s) supplémentaire(s):	/
16. 9. Historique:	
16. 9. 1. Date de la première édition:	02/1997

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECOL MOQUETTE

Version:9

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

16. 9. 2. Date de la révision précédente:	19/05/2016
16. 9. 3. Date de révision:	10/04/2018
16. 9. 4. Version:	9
16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°:	REVISION
16. 10. Réalisé par:	Sds+